



---

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ORDINAIRE DE  
L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE  
DU MARDI 15 JUIN 2021 à 19H00**

---

**DELIBERATION n° AGO-2021-1**  
***portant sur l'approbation des rapports moral et financier***

L'assemblée extraordinaire de l'Association syndicale autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est tenue le **Mardi 15 juin 2021**, dans la salle Malesherbes, à Maisons-Laffitte, sous la présidence de François LEJEALLE, Président de l'Association syndicale et en présence de Jacques MYARD, Maire de Maisons-Laffitte.

**Nombre de rôles émis** : 3 278

**Totalisant** : 200 000 voix

**Quorum à atteindre** : 100 001 voix

Total des voix :	<b>103 672 voix</b>
(y compris pouvoirs reçus hors délais)	
Total pouvoirs reçus hors délais (Article 22.4)	<b>2 743 voix</b>
A déduire en application de l'Article 12*	<b>32 487 voix</b>

---

**Nombre de voix à prendre en compte pour le vote** **68 442 voix**

\* Art. 12 : En aucun cas, un membre de l'Assemblée, ne peut, soit par lui-même, soit comme mandataire, soit à ces deux titres, cumulativement exprimer plus de 10 000 voix.

\* Art. 22.4 : le délai ultime de réception des pouvoirs est fixé à 5 jours avant l'assemblée. Au-delà de cette date, ils ne pourront être pris en compte pour le vote des résolutions.

---

La liste d'émargement est consultable aux bureaux de l'ASP, 13 avenue Cuvier



2000

2000



# Association syndicale autorisée du parc de Maisons-Laffitte

## ASP

Conformément aux articles 20, 23 et 62 de l'ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales des propriétaires et l'article 21 du décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, il a été demandé à l'Assemblée des propriétaires, réunie en session ordinaire d'approuver le rapport financier 2020, tel qu'il a été présenté dans le Parc Actualité n°88, transmis avec la convocation pour l'Assemblée à tous les propriétaires.

## Rapport financier 2020

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, en dépit de la pandémie de la Covid 19 qui a eu peu d'impact sur les finances de l'ASP. En effet, l'impact de la pandémie pour l'ASP s'est posé principalement en termes de ressources humaines et d'organisation du travail. Le budget 2020 se caractérise par :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- La conduite d'un programme d'investissement pour l'entretien et l'embellissement du Parc (principales missions de l'ASP),
- Une évolution modérée de la redevance syndicale,
- L'autofinancement des dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt.

Ces principes de gestion ont permis de dégager un excédent de fonctionnement de 331 918 € (en hausse de 46 %) et un résultat d'investissement excédentaire de 61 409 €.

## Dépenses

Les dépenses totales de l'année 2020 s'élèvent à 1 773 462 €. Ce qui représente une baisse de 9,94% par rapport à 2019. Les dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2020 ont représenté un coût global de 1 419 167 €, un poste budgétaire également en baisse de 5,04%. Elles portent sur 3 grandes catégories :

- Les charges à caractère général qui regroupent notamment les achats de fluides et fournitures, les élagages et abattages des arbres, les impôts et taxes. Ces charges ont baissé de 7,44% en 2020 pour un coût total de 482 126 €.
- Les charges de personnel ont également baissé en 2020 passant de 966 558 € à 932 948 € soit une baisse de 3,48 %
- Les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles se sont élevées à 4 093 € contre 7 116 € en 2019, soit une baisse de 42,48 %

Les dépenses d'investissement ont représenté un coût total de 354 295 € ; des dépenses en baisse de 25,37 % par rapport à 2019.

Les dépenses ont porté sur les postes suivants :

	2019	2020
• Travaux de voirie et plantations	365 714 €	291 568 €
• Installations et achats de matériels techniques	52 519 €	5 333 €
• Achats de véhicules, matériels informatiques et logiciels	56 479 €	57 394 €
<b>TOTAL</b>	<b>474 712 €</b>	<b>354 295 €</b>

## Recettes



2023



## Association syndicale autorisée du parc de Maisons-Laffitte

Les recettes de l'année 2020 sont en légère baisse par rapport à 2019. Elles s'élèvent à 1 940 065 €. Ce qui représente une baisse de 1,95%. Les recettes de fonctionnement ont baissé de 2,14%, passant de 1 806 736 € à 1 768 065 €.

Les recettes de la section d'investissement sont constituées essentiellement par les subventions et participations de l'administration.

Elles ont représenté en 2020, comme en 2019, un montant total de 172 000 €. Il s'agit de la participation versée par la ville de Maisons-Laffitte pour une partie des travaux de voirie effectués dans le Parc.

Les recettes sont composées des ressources suivantes :	2019	2020
• Les « produits des services du domaine » (Redevances syndicales, redevances de circulation et droits de voiries)	1 419 530 €	1 454 132 €
• Les revenus des immeubles	210 145 €	212 705 €
• Les produits financiers, recettes diverses et subventions	177 061 €	101 228 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 806 736 €</b>	<b>1 768 065 €</b>

### Résultat de l'exercice

L'excédent comptable cumulé au 31/12/2020 s'établit à 799 565 €.

Cette somme constitue le fonds de roulement, indispensable à la poursuite des missions de l'ASP au cours des premiers mois de l'année suivante.

Grâce à ce fonds de roulement, l'ASP est capable de financer, sur ses fonds propres, les travaux d'investissements (avant le versement des subventions de la Ville) ainsi que les dépenses courantes en attendant l'encaissement des redevances syndicales à partir du mois d'avril.

Total des recettes	Total des dépenses	Excédent net 2020	Excédents antérieurs	Excédent cumulé
1 940 065 €	- 1 773 462 €	= 166 603 €	+ 632 962 €	= 799 565 €

### Résultat du vote pour l'approbation du rapport financier Voix exprimées : 68 219

POUR	67 862	Soit	99.48 %
CONTRE	80	Soit	0.11 %
BLANC	109	Soit	0.16 %
NULLES	168	Soit	0.25 %

**Le rapport financier présenté par le président est approuvé.**



